

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 18 NOVEMBRE 2019, À 19 H 30.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2019
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Avis de motion et dépôt et adoption du projet – règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin
 - 5.3 Règlement numéro 1251-2019 – référendum
 - 5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir
 - 5.5 État comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2019
 - 5.6 Transferts budgétaires 2019
 - 5.7 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat
 - 5.8 Équité salariale – modification au mandat
 - 5.9 130, boulevard Antonio-Barrette – acquisition – mandat
 - 5.10 Emprises boulevard Firestone Est – arpenteur-géomètre – mandat
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Déneigement – Généreux Construction inc. – demande de sous-traitance – saison 2019-2020
 - 6.2 Contrat de déneigement – ajustement
 - 6.3 Étude – capacité réseau sanitaire – bassin Sainte-Julie – 2^e étape – mandat
 - 6.4 Rue Jean-Duceppe – réfection de l'émissaire du réseau pluvial – mandat
 - 6.5 Réfection de pavage rang Deuxième-Chaloupe et divers ponceaux – Sintra inc. – certificat de paiement final
 - 6.6 Réfection de pavage – avenues Gaston et Rosa – Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) – certificat de paiement no 2
7. **URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT**

Dérogations mineures numéros :

 - 7.1 2019-00662 (66, rang Sainte-Julie)
 - 7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00663 (29, rue Guy)
 - 7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00667 (40, avenue Réal-Mousseau)

Études de PIIA :

- 7.4 Projet d'agrandissement du bâtiment existant et de l'aire de stationnement – 315, boulevard Antonio-Barrette
- 7.5 Projet de remplacement de l'enseigne sur poteau – 41, rue Beau pied
- 7.6 Projet d'installation d'un panneau sur l'enseigne sur poteau et installation de trois enseignes apposées sur le bâtiment – 449-451, Route 131

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
- 8.2 Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière – contribution financière
- 8.3 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière
- 8.4 Campagnes annuelles en promotion
- 8.5 Service des incendies – rapport du mois d'août 2019

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

- 9.1 Programmation de loisirs – hiver 2020 – modifications
- 9.2 Baseball mineur – tarification 2020
- 9.3 Ski – Val Saint-Côme – billets en prévente – approbation de la tarification
- 9.4 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2019-2020 – paiement

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

- 10.1 Chorale Citoyenne entre le Groupe Chants d'Action de Lyon et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

11. AUTRES SUJETS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

madame Suzanne Dauphin, mairesse
madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Mylène Allary, conseillère, quartier Bocage
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Suzanne Dauphin ouvre la séance à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

629-11-2019

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Mesdames Geneviève Beudet et Marie-Line Desrosiers demandent s'il est possible de devancer l'adoption de la résolution prévue au point 5.3 de l'ordre du jour, ce que le conseil accepte.

5.3 Règlement numéro 1251-2019 – référendum

630-11-2019

ATTENDU QUE, suite à l'adoption du règlement numéro 1251-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 en procédant à la création de la zone R-3 349 à même une partie de la zone RX-205 et de la zone R-1 203 se trouvant au nord de la rue des Tournesols et autorisant des usages résidentiels R-1 à R-3 au sein de la nouvelle zone dans une structure en projet intégré, une tenue de registre a eu lieu le 24 octobre 2019;

ATTENDU QUE le nombre de signatures requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu sur ce règlement était de trente-deux (32) et que le nombre de signatures apposées a été de cent vingt-huit (128);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE décréter la tenue d'un scrutin référendaire en vertu de l'article 558 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* aux fins de l'approbation du règlement numéro 1251-2019;

QUE le conseil municipal fixe la date pour la tenue du scrutin référendaire le dimanche 2 février 2020 et qu'un vote par anticipation soit tenu le dimanche 26 janvier 2020.

Mesdames Geneviève Beudet et Marie-Line Desrosiers demandent également si, à ce stade-ci, une séance publique pour répondre aux questions des citoyens et citoyennes qu'elles représentent est envisageable et si le projet peut être modifié. Elles mentionnent que c'est surtout la densité qui dérange.

À cet égard, il est précisé qu'il n'y pas de place à modification pour ce projet. Le référendum porte strictement sur le règlement 1251-2019 tel qu'il a été adopté le 7 octobre 2019.

Monsieur Henri indique que suite au processus de consultation du 15 juillet dernier, le conseil municipal a quand même tenu compte des préoccupations soulevées en réduisant à 2 étages au lieu de 3, la hauteur permise pour les immeubles qui sont adossés aux immeubles du rang Ste-Julie.

Il est également mentionné que durant le processus référendaire, aucune consultation n'est prévue de la part du conseil municipal. Toutefois, le promoteur pourrait, de son côté, présenter son projet aux personnes intéressées du secteur.

De plus, monsieur Henri indique que le conseil municipal a mandaté une firme spécialisée en urbanisme afin de faire une refonte complète de son plan et de ses règlements d'urbanisme. À l'intérieur du processus de refonte, il y aura des consultations publiques pour partager des idées avec les citoyens et citoyennes sur tous les volets urbanistiques touchant l'ensemble du territoire de la Ville. On ne connaît pas encore quelle forme les consultations publiques prendront, mais nous utiliserons tous nos outils de communication pour inviter l'ensemble de la population à ces consultations publiques.

Mesdames Beudet et Desrosiers aimeraient savoir si la réponse au référendum est négative, est-ce que le projet sera représenté à nouveau. À cet égard, il est mentionné qu'il faut reprendre tout le processus à zéro avec un nouveau projet.

Madame Dauphin termine en mentionnant que le conseil municipal a fait le choix de faire un référendum pour être le plus équitable possible entre les citoyens et citoyennes et le promoteur qui sont tous deux résidents de Notre-Dame-des-Prairies.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 4 novembre 2019

631-11-2019

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2019 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Liste des chèques – approbation

632-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 5 au 18 novembre 2019 inclusivement et totalisant une somme de 807 894,17 \$.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin

633-11-2019

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin.

Dépôt et adoption – projet de règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin

634-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De déposer et d'adopter le projet de règlement numéro 1259-2019 décrétant l'acquisition de gré à gré d'un immeuble portant le numéro civique 130, boulevard Antonio-Barrette ainsi que la démolition des bâtiments existants et pourvoyant à un emprunt de 296 000 \$ à cette fin.

5.3 Règlement numéro 1251-2019 – référendum

Ce point a été traité lors de la période de demandes verbales.

5.4 Dépôt de la liste des taxes à recevoir

635-11-2019

ATTENDU le dépôt de la liste de taxes à recevoir en date du 7 novembre 2019;

ATTENDU QUE, dans certains cas, il y a lieu d'entreprendre des poursuites contre les débiteurs en défaut;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater Me Caroline Drouin de l'étude Brunelle, Drouin, Laplante pour entreprendre des poursuites judiciaires contre les débiteurs de taxes identifiés sous la colonne ARR-2 et ARR-3 de la liste déposée.

5.5 État comparatif des revenus et dépenses au 31 décembre 2019

Monsieur Serge Landreville dépose un état comparatif des revenus et dépenses estimé au 31 décembre 2019.

636-11-2019

5.6 Transferts budgétaires 2019

ATTENDU l'adoption par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies du règlement numéro 1227-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser, conformément au règlement numéro 1227-2018 sur la délégation de certains pouvoirs aux fonctionnaires et employés municipaux, une liste d'amendements budgétaires supérieurs à 10 000 \$, telle que déposée par la directrice du Service des finances et trésorière au soutien des présentes.

637-11-2019

5.7 Services professionnels juridiques « Retainer » – mandat

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite maintenir, pour l'année 2020, l'entente de services forfaitaires qui existe actuellement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette, le tout selon l'offre de services proposée par Me Yves Chaîné en date du 30 octobre 2019;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Ville, moyennant une charge mensuelle forfaitaire fixe de 400 \$, plus taxes et déboursés, soit :

- toutes les communications téléphoniques avec la Ville, qu'il s'agisse de la mairesse, du maire suppléant, de la directrice générale, de la greffière ou des chefs ou directeurs de service, incluant les inspecteurs en bâtiment et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Ville, qu'il s'agisse du dossier général ou de dossiers spécifiques;
- toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- la préparation du rapport annuel auprès des auditeurs de la Ville, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- le support légal requis par le personnel de la Ville en période électorale ou référendaire, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du registre ou du vote par anticipation, du vote itinérant et lors de la tenue d'un scrutin;
- tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels il y a intérêt à attirer l'attention de la Ville, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

ATTENDU QU'il appert que cette proposition est avantageuse pour la Ville;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne la proposition de services de Me Yves Chaîné du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 30 octobre 2019 et ce, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour un montant mensuel de 400 \$.

5.8 Équité salariale – modification au mandat

638-11-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a, par sa résolution numéro 531-09-2019, mandaté la firme SFAP, rémunération globale, pour procéder à l'évaluation des emplois syndiqués en comité;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le mandat qui a été accordé selon l'offre datée du 19 septembre 2019 et de le remplacer par un mandat selon l'offre datée du 31 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'abroger le mandat accordé par la résolution numéro 531-09-2019 à SFAP, rémunération globale, et de le remplacer par un mandat à ladite firme selon l'offre datée du 31 octobre 2019.

5.9 130, boulevard Antonio-Barrette – acquisition – mandat

639-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies offre à madame Michelle Beaupré et monsieur Sylvain Villeneuve d'acquérir l'immeuble situé au 130, boulevard Antonio-Barrette pour le prix de 243 800 \$;

ATTENDU QUE madame Michelle Beaupré et monsieur Sylvain Villeneuve accepte de vendre ledit immeuble à la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies acquiert de madame Michelle Beaupré et monsieur Sylvain Villeneuve l'immeuble situé au 130, boulevard Antonio-Barrette, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 1259-2019 par le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation;

QU'un mandat est accordé à un notaire de l'étude Dauphin, Lauzon et Blais, notaires, pour la rédaction de l'acte de transfert de l'immeuble précité;

QUE les frais notariés sont à la charge de la Ville;

QUE madame Suzanne Dauphin, mairesse, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Serge Landreville, conseiller, et madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document requis ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

5.10 Emprises boulevard Firestone Est – arpenteur-géomètre – mandat

640-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire obtenir une expertise par un arpenteur-géomètre relativement au dossier d'emprises du boulevard Firestone Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater la firme Beausoleil Melançon Brousseau inc., arpenteurs-géomètres, pour procéder à une expertise relativement au dossier d'emprises du boulevard Firestone Est, le tout selon l'offre de services datée du 12 novembre 2019 qui prévoit des honoraires selon les tarifs suivants :

- Recherchiste : 65 \$/heure;
- Arpenteur-géomètre : 175 \$/heure;
- Équipe pour relevé terrain (si nécessaire) : 185 \$/heure.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Déneigement – Généreux Construction inc. – demande de sous-traitance – saison 2019-2020

641-11-2019

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 204-05-2015 adoptée le 4 mai 2015, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*, avec option cinq ans (2015-2020), à Généreux Construction inc.;

ATTENDU QUE Généreux Construction inc. désire de nouveau faire exécuter certains travaux de déneigement par des sous-traitants pour la saison 2019-2020, selon les mêmes conditions autorisées au cours des dernières saisons;

ATTENDU la recommandation du 11 novembre 2019 de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par Les Excavations M 20-100 inc. pour la saison 2019-2020 pour le secteur des rues du Domaine Asselin, soit les rues Denis, des Pins, de la Rivière, etc.;

D'autoriser Généreux Construction inc. à faire exécuter certains travaux de déneigement par monsieur Marcel Papineau pour la saison 2019-2020 pour l'avenue des Clercs entre la rue Rosa et la passerelle;

Qu'il soit entendu que Généreux Construction inc. demeurera responsable de tout acte ou omission de ses sous-traitants, ainsi que des travaux exécutés par eux, tel que le prévoit les dispositions du contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques* attribué à la dite compagnie avec option cinq ans (2015-2020) et que l'exigence relative au système de repérage (GPS) pour les équipements soit respectée par le sous-traitant dans le cas du déneigement du secteur du Domaine Asselin.

6.2 Contrat de déneigement – ajustement

642-11-2019

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 204-05-2015 adoptée le 4 mai 2015, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a attribué le contrat en ce qui a trait aux travaux de *Déblaiement et déneigement des voies publiques*, avec option cinq ans (2015-2020), à Généreux Construction inc.;

ATTENDU QUE certaines modifications sont apportées au contrat de déneigement pour la saison 2019-2020, notamment en raison du réaménagement du quadrilatère des écoles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'effectuer un ajustement des prix unitaires soumissionnés pour la saison 2019-2020, le contrat augmentant ainsi approximativement de 31 215 \$, étant donné que des sections de rues ont été retirées des opérations de simple déblaiement (D.2) et ajoutées aux opérations de déneigement (D.5), que le déneigement des trottoirs a été ajusté en conséquence de ces nouveaux tronçons (D.7), de même que la disposition des neiges usées (D.8), le tout relativement aux sections de rues suivantes :

- 1^{ière} Avenue, entre les rues Jetté et Curé-Rondeau;
- 2^e Avenue, entre les rues Jetté et Curé-Rondeau;
- Bonin, entre les 1^{ière} et 3^e Avenues;
- Brûlé, entre Gauthier nord et 1^{ière} Avenue;
- Jetté, entre les 1^{ière} et 2^e Avenues;
- Jetté, souffler la neige de la piste cyclable entre les 2^e et 3^e Avenues.

6.3 Étude – capacité réseau sanitaire – bassin Sainte-Julie – 2^e étape – mandat

643-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désire retenir les services d'une firme d'ingénieurs relativement à la deuxième étape quant à l'étude du réseau sanitaire du bassin Sainte-Julie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation de la deuxième étape quant à l'étude relativement à la capacité du réseau sanitaire du bassin Sainte-Julie, le tout selon l'offre de services datée du 11 novembre 2019 qui prévoit des honoraires de 8 300 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1234-2019.

6.4 Rue Jean-Duceppe – réfection de l'émissaire du réseau pluvial – mandat

644-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie des travaux de réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE mandater GBi experts-conseils inc. pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux dans le cadre du projet de réfection de l'émissaire du réseau pluvial de la rue Jean-Duceppe, le tout selon l'offre de services datée du 11 novembre 2019 qui prévoit des honoraires de 9 450 \$ taxes en sus.

6.5 Réfection de pavage rang Deuxième-Chaloupe et divers ponceaux – Sintra inc. – certificat de paiement final

645-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection de divers ponceaux et de la chaussée du rang de la Deuxième-Chaloupe;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Pierre Chartrand, ingénieur de C.L.A. experts-conseils inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement final et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. la somme de 8 688,59 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1176-2017.

6.6 Réfection de pavage – avenues Gaston et Rosa – Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) – certificat de paiement no 2

646-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) l'exécution de travaux dans le cadre de la réfection du pavage des avenues Gaston et Rosa;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jonathan Talbot, ingénieur de Parallèle 54 Expert-Conseil inc., et que ce dernier émet le certificat de paiement no 2 et en recommande le paiement dans sa lettre du 14 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

DE payer à Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) la somme de 9 730,62 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1207-2018.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTION ET ENVIRONNEMENT

647-11-2019

7.1 Dérogation mineure numéro 2019-00662 (66, rang Sainte-Julie)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 966 située au 66, rang Sainte-Julie;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre l'agrandissement d'un garage détaché existant de manière à ce que ce dernier atteigne une superficie totale de 195,5 mètres carrés, dérogeant ainsi à la section 3.3.6 du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit qu'un garage détaché doit posséder une superficie maximale de 90 mètres carrés;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00662 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00662 soit acceptée.

648-11-2019

7.2 Dérogation mineure numéro 2019-00663 (29, rue Guy)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 925 640 située au 29, rue Guy;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation du bâtiment principal existant se trouvant à une distance de 1 mètre de la ligne de lot, dérogeant ainsi aux dispositions de l'annexe « A-7 » du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit qu'à cet endroit, la distance entre un bâtiment principal et la ligne latérale est de 1,5 mètre;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00663 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00663 soit acceptée.

649-11-2019

7.3 Dérogation mineure numéro 2019-00667 (40, avenue Réal-Mousseau)

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée en regard de la propriété portant le numéro de lot 4 927 989 située au 40, avenue Réal-Mousseau;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de régulariser l'implantation d'une résidence implantée à 7,85 mètres de la ligne arrière, dérogeant ainsi aux dispositions de l'annexe « A-7 » du règlement de zonage 300-C-1990 qui prévoit qu'à cet endroit, la distance entre un bâtiment principal et la ligne arrière est de 8 mètres;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2019-00667 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la dérogation mineure numéro 2019-00667 soit acceptée.

7.4 Étude de PIIA – projet d'agrandissement du bâtiment existant et de l'aire de stationnement – 315, boulevard Antonio-Barrette

650-11-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 682 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'agrandissement du bâtiment existant et de l'aire de stationnement associé à celui-ci;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 926 682 et situé au 315, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet l'agrandissement du bâtiment existant et de l'aire de stationnement associé à celui-ci, aux conditions suivantes :

- Que le bâtiment soit approuvé quant à son architecture;
- Que le demandeur fasse approuver, avant l'obtention du permis de construction, un nouveau plan d'aménagement extérieur qui respecte les critères du règlement relatif au PIIA.

7.5 Étude de PIIA – projet de remplacement de l'enseigne sur poteau – 41, rue Beaupied

651-11-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 572 et situé au 41, rue Beaupied;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet le remplacement de l'enseigne sur poteau existante sur la propriété et que la phase II comporte également un système de panneau à être installé;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 572 et situé au 41, rue Beaupied, ayant pour objet le remplacement de l'enseigne sur poteau existante sur la propriété à la condition que les panonceaux soient analysés dans le cadre du PIIA avant leurs installations.

7.6 Étude de PIIA – projet d'installation d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau et installation de trois enseignes apposées sur le bâtiment – 449-451, Route 131

652-11-2019

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 110 664 et situé aux 449-451, Route 131;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet l'installation d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau existante ainsi que l'installation de trois enseignes apposées sur le bâtiment;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé en regard de l'immeuble portant le numéro de lot 6 110 664 et situé aux 449-451, Route 131, ayant pour objet l'installation d'un panonceau sur l'enseigne sur poteau existante ainsi que l'installation de trois enseignes apposées sur le bâtiment ci-dessus décrit.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge

653-11-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite record de 96 millions \$ en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver, Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyennes et citoyens;

ATTENDU QU'afin d'aider à financer ses frais de défense, d'expertise et de sensibilisation, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a lancé la campagne de socio-financement « Solidarité GSLR » (www.solidaritegslr.ca) avec l'objectif de recueillir 200 000 \$ en don et le soutien du plus grand nombre possible de municipalités au Québec;

ATTENDU QUE les dirigeants de Canada Carbon attaquent les décisions démocratiques qui relèvent du pouvoir exclusif du conseil municipal et de ses citoyennes et citoyens;

ATTENDU QUE la poursuite de 96 M\$ intentée par Canada Carbon représente un fardeau financier important pour les citoyennes et citoyens et un enjeu sans précédent et important pour toutes les municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies comprend les enjeux de ce dossier et désire appuyer cette campagne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière de 250 \$ à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin de l'appuyer dans le cadre de sa campagne de sensibilisation et de financement intitulée : « Solidarité GSLR ».

8.2 Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière – contribution financière

654-11-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière afin de poursuivre sa mission, soit l'intervention et l'accompagnement auprès de citoyennes et citoyens dans le domaine des finances personnelles et de la protection des consommateurs;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 1 000 \$ à l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière, afin d'aider cette dernière à poursuivre sa mission, soit l'intervention et l'accompagnement auprès de citoyennes et citoyens dans le domaine des finances personnelles et de la protection des consommateurs, en contrepartie de deux conférences gratuites, soit « bien manger à bon compte » pour le mois de mars 2020 et « réfléchir sa retraite » en octobre 2020.

8.3 La Société Saint-Vincent de Paul de Joliette – contribution financière

655-11-2019

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été déposée par la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette dans le cadre de sa guignolée 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies juge opportun de soutenir financièrement cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'accorder une aide financière d'un montant de 250 \$ à la Société Saint-Vincent de Paul de Joliette, en soutien financier à l'organisation de sa guignolée 2019.

656-11-2019

8.4 Campagnes annuelles en promotion

ATTENDU les campagnes annuelles recensées par Amélie Arbour, coordonnatrice des loisirs et des saines habitudes de vie;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

D'adopter la liste des campagnes annuelles auxquelles la Ville participera en 2020 et de prévoir la promotion de ces campagnes :

Mois	Dates	Campagnes
Février	4 au 10	Semaine de la prévention du suicide
	11 au 17	Semaine de valorisation des enseignantes et enseignants
	18 au 24	Journées de la persévérance scolaire
Mars		Mois de la nutrition
	8	Journée internationale des femmes
Avril	8 au 14	Semaine de l'action bénévole (Bazar)
Mai		Mois de l'arbre et des forêts
	13 au 17	Semaine québécoise des familles
	15	Journée internationale des familles
Juin	1 ^{er} au 7	Semaine québécoise des personnes handicapées
	21	Journée des autochtones
	23	Fête nationale
Août	12	Journée mondiale de la jeunesse
Septembre	27 au 29	Journées de la culture
Octobre	21 au 27	Semaine de l'action communautaire autonome
	21 au 27	Semaine des bibliothèques publiques
Novembre	18 au 24	Grande semaine des tout-petits
	25 au 30	Semaine de la municipalité alliée contre la violence conjugale
Novembre-Décembre		Campagne de sensibilisation des mères contre l'alcool au volant.

8.5 Service des incendies – rapport du mois d'août 2019

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours du mois d'août 2019.

9. LOISIRS, SAINES HABITUDES DE VIE ET PARCS

9.1 Programmation de loisirs – hiver 2020 – modifications

657-11-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 622-11-2019, la programmation de loisirs pour l'hiver 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

De modifier les activités suivantes à la programmation de loisirs – hiver 2020:

AJOUTS À LA PROGRAMMATION PRÉSENTÉE

Enfants du primaire

ACTIVITÉS	REVENUS	DÉPENSES
Calmos Pépitos 6-10 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 27 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	8 insc. X 43,50 \$ = 348,00\$ 50 % = <u>347,80\$</u> Total : 695,80\$	Professeure : Geneviève Roy-Boulard 10 h X 30 \$ = 300,00 \$ Racc. 8 X 15 \$ = 120,00 \$ A.S = 75,60 \$ Matériel : <u>200,00 \$</u> Total : 695,60 \$
Initiation au patin 5-8 ans 4 cours Début le 27 janvier 2020 Min : 8 Max : 10	8 insc. X 23,50 \$ = 188,00\$ 50 % = <u>188,33\$</u> Total : 376,33\$	Professeure : Lisa Dumontier 4 h X 51 \$ = 204,00 \$ Racc. 4 X 25 \$ = 100,00 \$ A.S = 54,72 \$ Frais d'admin 5%= <u>17,94 \$</u> TOTAL : 376,66 \$

Adolescents et adultes

ACTIVITÉS	REVENUS	DÉPENSES
Piyo pour tous 6 cours Le 29 janvier 2019 Min : 8 Max : 10	8 part. X 49,25 \$ = <u>394,00 \$</u> Total : 394,00 \$	Professeure : Audrey Beauclair 6 h X 46,15* \$ = 276,90 \$ A.S = 49,84 \$ Frais d'admin. 5% = <u>16,33 \$</u> TOTAL : 343,08 \$ Total avec taxes : 394,46 \$ *+3\$/h/après 10 part.
La graphologie à votre portée NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 28 janvier 2020 Min : 8 Max : 12	8 part. X 120,75 \$ = <u>120,75\$</u> Total : 120,75\$	Professeur : La Plume d'Aigle enr. 1 part. X 100\$ = 100,00 \$ Frais d'admin. 5%= <u>5,00 \$</u> TOTAL : 105,00 \$ Total avec taxes : 120,72 \$

MODIFICATION À LA PROGRAMMATION PRÉSENTÉE

ACTIVITÉ	REVENUS	DÉPENSES
Atelier de DJ 9-13 ans NOUVEAUTÉ 8 cours Début le 6 février 2020 Min : 6 Max : 8	1 part. X 105 \$ =	105 \$
	50 % =	<u>105 \$</u>
	Total :	210 \$
		Professeur : Studios 3
		1 part. X 200 \$ = 200,00 \$
	Frais d'admin 5 % = <u>10,00 \$</u>	
	TOTAL : <u>210,00 \$</u>	

RETRAIT À LA PROGRAMMATION PRÉSENTÉE

Retrait du cours de danse urbaine.

9.2 Baseball mineur – tarification 2020

658-11-2019

ATTENDU QUE le Club de baseball mineur Lanaudière Nord a soumis sa tarification pour la saison de baseball 2020;

ATTENDU la recommandation de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la tarification du baseball pour la saison 2020 soit la suivante :

DIVISION	MONTANT LOCAL
Rallye-Cap	90,00 \$
Atome	230,00 \$
Moustique	230,00 \$
Pee Wee	230,00 \$
Bantam	255,00 \$
Midget	270,00 \$

QUE le baseball soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent.

9.3 Ski – Val Saint-Côme – billets en prévente – approbation de la tarification

659-11-2019

ATTENDU QUE la station de ski Val Saint-Côme a modifié les conditions de ses billets de ski en prévente;

ATTENDU QUE les billets qui n'ont pas été vendus par la Ville la saison dernière ont été échangés à la station de ski pour des nouveaux, selon la même valeur monétaire;

ATTENDU QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification et les conditions d'utilisation pour les nouveaux billets de ski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

Que le conseil municipal approuve la tarification et les conditions d'utilisation pour les nouveaux billets de ski à la station Val Saint-Côme de la façon suivante :

Catégories	Tarif 2019-2020 (plus taxes)	Proposition de prix (taxes incluses)
Adultes	37,30 \$	43 \$
Étudiants	32,22 \$	37 \$
Enfants	27,30 \$	31,50 \$

9.4 Association de hockey mineur Joliette-Crabtree – inscriptions 2019-2020 – paiement

660-11-2019

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a reçu les inscriptions des jeunes prairiquois et prairiquoises pour l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree pour la saison 2019-2020;

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, a vérifié la liste des inscriptions et recommande, dans sa note du 8 novembre 2019, le paiement d'un total de 61 inscriptions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville verse à l'Association de hockey mineur Joliette-Crabtree sa contribution sur les inscriptions pour l'année 2019-2020, totalisant un montant de 61 490 \$.

10. DÉVELOPPEMENT, CULTURE ET COMMUNICATIONS

10.1 Chorale Citoyenne entre le Groupe Chants d'Action de Lyon et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies

661-11-2019

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 410-06-2018 le 20 juin 2018 à l'effet d'appuyer un projet de chorale citoyenne entre le groupe Chants d'Action et la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

ATTENDU QUE le projet initial a été présenté aux membres du conseil municipal selon un tableau démontrant la description des activités et les coûts pour chacune des parties, soit 7 775 \$ pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et 8 500 \$ pour le groupe Chants d'Action;

ATTENDU QUE le projet initial négocié entre monsieur Gino Latendresse, alors directeur du Service de développement culturel de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et monsieur Jean-Louis Guichard du groupe Chants d'Action, comportait la présence d'une chorale citoyenne de Notre-Dame-des-Prairies ainsi que des artistes professionnels (musiciens et auteur) provenant du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Latendresse n'est plus à l'emploi de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, mais qu'il nous a confirmé l'entente initiale prise par lui et monsieur Guichard en juin 2018 qui incluait la répartition budgétaire mentionnée ci-haut;

ATTENDU QU'aujourd'hui, le groupe Chants d'Action nous offre une répartition des coûts plus élevée pour la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et nous informe que compte tenu des délais serrés, il n'y aura pas d'artistes professionnels québécois et qu'il souhaite toutefois recevoir la contribution financière;

ATTENDU QUE la nouvelle demande du groupe Chants d'Action ne correspond plus du tout à l'offre initiale, en plus d'apporter des coûts supplémentaires au projet, dont le transport local et la restauration des artistes de France ainsi que les frais de sonorisation et d'éclairage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mylène Allary, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies se retire du projet de chorale citoyenne avec le groupe Chants d'Action et qu'elle annule la représentation prévue le 23 janvier 2020 au Carrefour culturel.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

662-11-2019

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Mylène Allary et unanimement résolu, après que chacun des membres du conseil présent se soit exprimé en faveur de la proposition :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 01.

Sylvie Malo
Greffière

Suzanne Dauphin
Mairesse